

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-133-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° 133/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Approbation du PDMS

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Joel BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHERNY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Suppléé(e)s Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e) Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Absent(e)s Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu l'article L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports définissant les modalités d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié ;

Vu la délibération n°45/21 du conseil communautaire en date du 23 mars 2021 sur la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), par la Communauté de Communes Loue Lison ;

Vu la délibération n°60/25 du conseil communautaire en date du 15 avril 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité simplifié et lançant les procédures de consultation des partenaires et de la participation du public ;

Considérant le travail d'élaboration et de concertation du Plan de Mobilité Simplifié réalisé entre janvier 2022 et août 2025 ;

Considérant les avis et remarques transmis à la Communauté de Communes Loue Lison par les partenaires institutionnels conformément aux dispositions prévues par l'article L.1214-36-1 du Code des Transports

Considérant les avis et contributions transmis à la Communauté de Communes Loue Lison à l'occasion de la procédure de participation du public, qui s'est tenue du 30 octobre au 30 novembre 2025, dans les conditions prévues à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-133-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Approbation du Plan de Mobilité Simplifié :

Le PDMS est un outil de planification stratégique qui vise à promouvoir les transports en commun, les mobilités actives et les alternatives à l'autosolisme sur le territoire de la CCLL. Il comprend :

- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- Une stratégie définie en concertation avec les acteurs locaux et citoyens ;
- Un Plan d'Actions décliné en 6 axes stratégiques et 11 actions opérationnelles.

Le projet de PDMS a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 15 avril 2025. Par la suite et conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports, le PDMS a été soumis pour avis aux partenaires institutionnels et à l'ensemble des 71 communes membres de la CCLL dans un délai de trois mois. Une consultation publique a également été organisée pour une durée d'un mois dans les conditions prévues à l'article 123-19-1 du Code de l'Environnement. La phase de consultation du PDMS étant terminée, il convient désormais de voter son approbation finale.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Approuver le Plan de Mobilité Simplifié Loue Lison joint en annexe ;
- Autoriser le Président de la Communauté de Communes Loue Lison à signer tout document relevant de cette décision.

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

